



Rigaud

Province de Québec
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Ville de Rigaud

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 381-2021 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

L'objet de ce règlement est d'imposer un taux supérieur pour toute tranche dont la base d'imposition des droits de mutations immobilières excède 500 000 \$. Ce taux est fixé à 3 % par ce règlement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 16 septembre 2021.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227